



Accueil des personnes en situation de handicap

version 2 - janv 2024

Lors d'une demande d'inscription dans une formation inter-entreprises, lorsque vous nous signalez une situation de handicap, nous étudions avec vous la possibilité d'intégrer une de nos sessions.

S'il s'agit d'une personne à mobilité réduite, nos lieux de formation n'étant pas tous accessibles, nous prendrons soin de choisir une salle de formation adaptée.

Certaines personnes en situation de handicap peuvent facilement intégrer nos formations, nous étudions les situations au cas par cas.

Si cela concerne une formation intra-entreprise, nous étudions avec le commanditaire les moyens les plus adaptés pour intégrer la personne.

Si le handicap ne permet pas d'intégrer une de nos formations, nous vous orientons vers l'AGEFIPH qui propose des Prestations d'Appuis spécifiques (PAS) sur l'ensemble des territoires.